

Pour diffusion immédiate

Élection partielle dans le district de Rivière-des-Prairies
LE VOTE PAR ANTICIPATION SE TIENT LE DIMANCHE 4 NOVEMBRE

Montréal, le 1^{er} novembre 2012 – Le président d'élection de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, rappelle aux électeurs du district de Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles qu'ils peuvent exercer leur droit de vote pour le poste de conseiller de la ville dès le dimanche 4 novembre, jour du vote par anticipation, de midi à 20 h. Rappelons que cette élection partielle a été rendue nécessaire suite à la démission de Mme Maria Calderone.

Le vote par anticipation s'adresse à l'ensemble des électeurs. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel sur laquelle est d'ailleurs indiquée l'adresse de leur bureau de vote par anticipation.

Rappelons que trois candidats briguent les suffrages au poste de conseiller de la ville. Ces personnes sont : Nino Colavecchio (Équipe Tremblay – Union Montréal), Cindy Leclerc (Équipe Harel – Vision Montréal) et Nathalie Pierre-Antoine (Projet Montréal).

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site internet d'Élection Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/election) ou composer le (514) 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Élection Montréal
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376